GROUPE

Christian Dior

Assemblée générale mixte

du 9 décembre 2014

SOMMAIRE

- Etats financiers consolidés au 30 juin 2014
- Revue des groupes d'activités
- Société Christian Dior :
  - Proposition d'affectation du résultat
  - Distributions exceptionnelles en nature d'actions Hermès

Christian Dior

Haute Couture
Automne Hiver 2014-2015

GROUPE
Christian Dior

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

Ventes consolidées (en milliards d'euros)

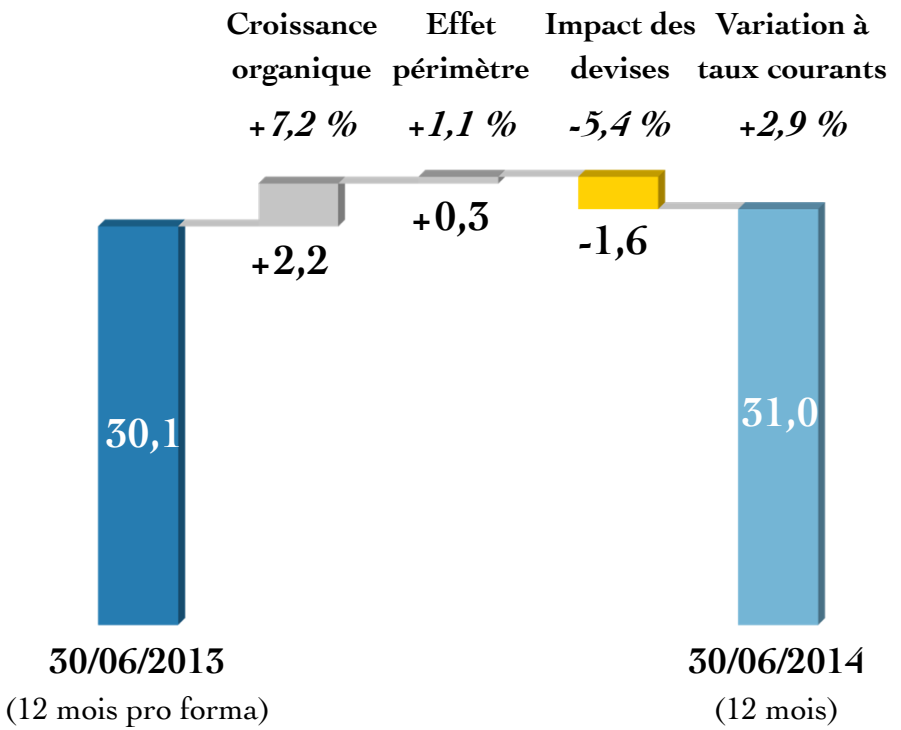

(en milliards d'euros)	30 juin 2014 (12 mois)	*Variations* *
Ventes	31,0	*+2,9 %*
Résultat opérationnel courant	6,05	*-0,6 %*
Résultat net, part du Groupe	1,4	*+2,7 %*
Capacité d'autofinancement générée par l'activité **	7,5	*+1,8 %*

* Par rapport aux chiffres 12 mois pro forma au 30 juin 2013

** Avant paiement de l'impôt et des frais financiers

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	30 juin 2014 (12 mois)
Ventes	**30 984**
Marge brute	**20 377**
Charges commerciales	(11 951)
Charges administratives	(2 376)
Résultat opérationnel courant	**6 050**
Autres produits et charges opérationnels	(161)
Résultat opérationnel	**5 889**
Résultat financier	(231)
Impôts sur les bénéfices	(1 775)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	9
Résultat net avant part des minoritaires	**3 892**
Part des minoritaires	2 467
Résultat net, part du Groupe	**1 425**

CASH FLOW DISPONIBLE CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

30 juin 2014 (12 mois)

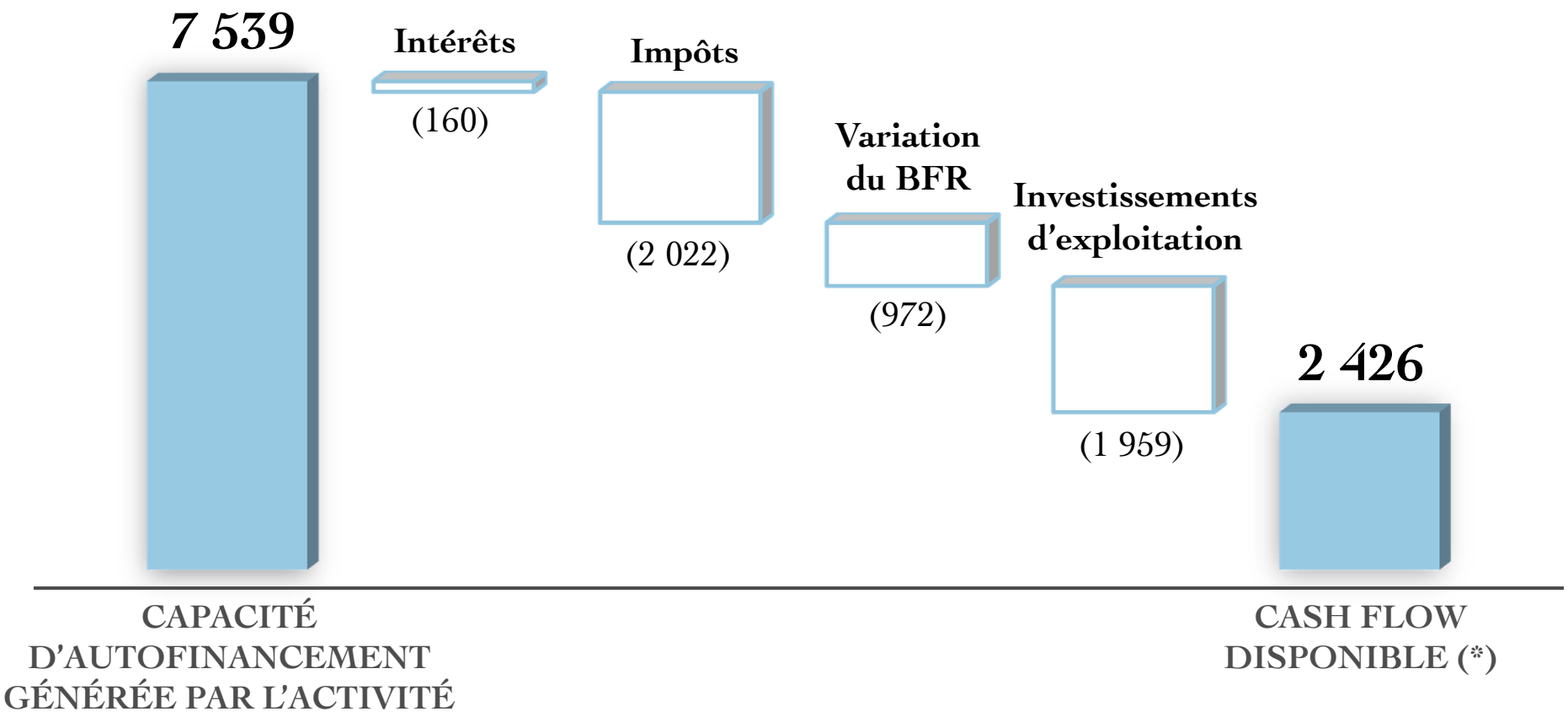

(*) Avant investissements financiers, opérations en capital et opérations de financement

STRUCTURE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

30 juin 2014

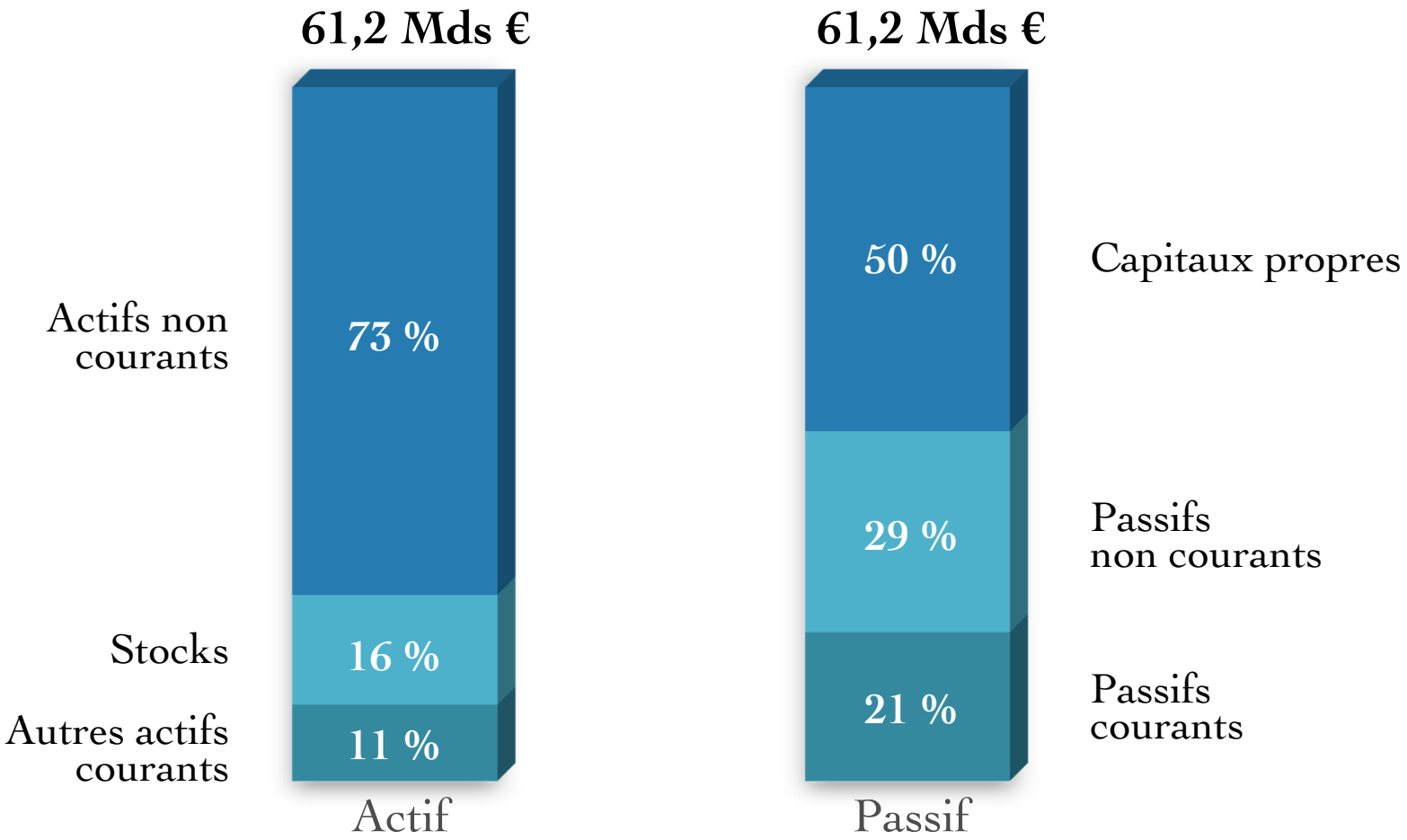

CAPITAUX PROPRES ET DETTE FINANCIÈRE NETTE CONSOLIDÉS

(en milliards d'euros)

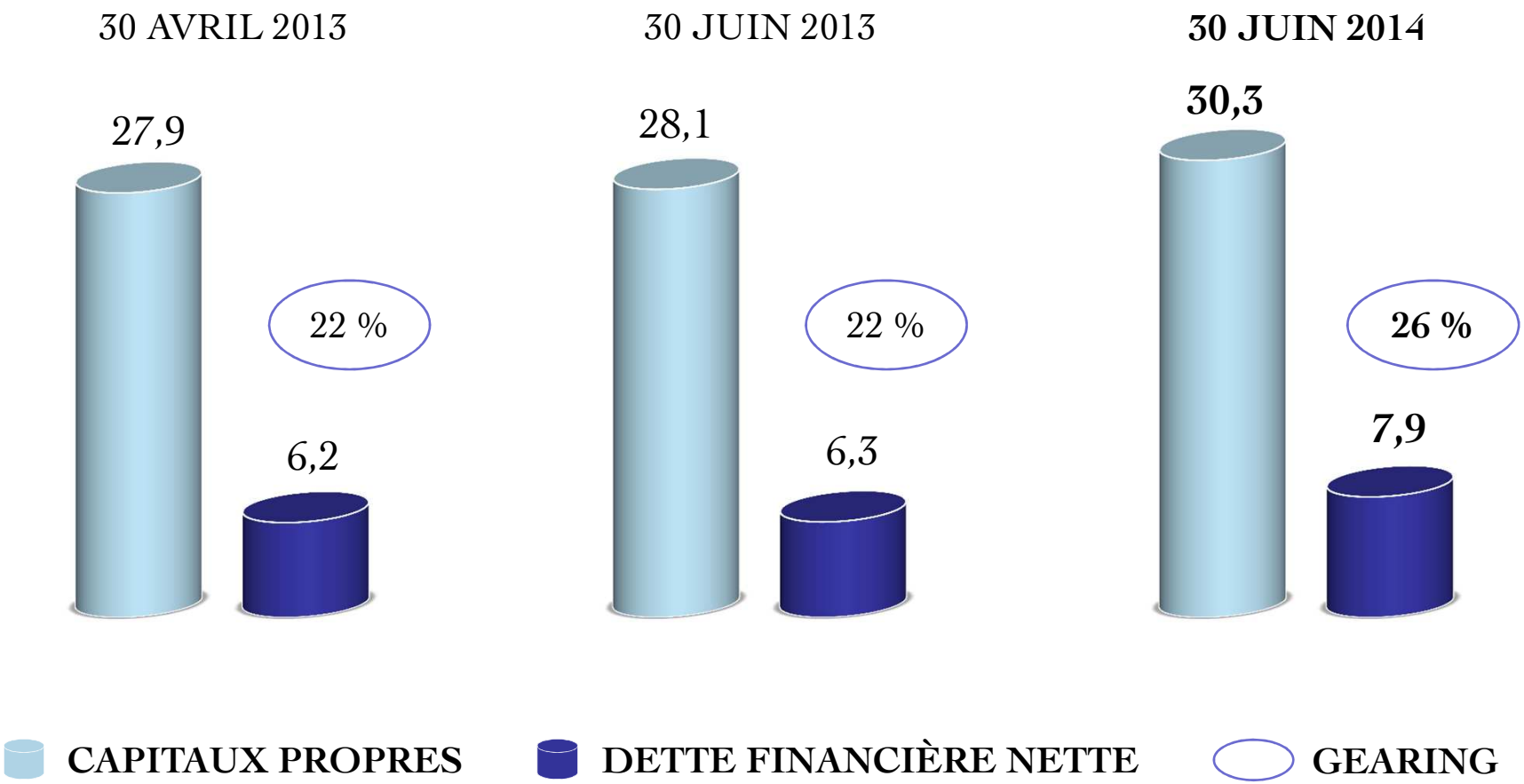

Christian Dior

Prêt-à-Porter
Printemps Été 2015

GROUPE
Christian Dior

RÉPARTITION DES VENTES CONSOLIDÉES PAR GROUPE D'ACTIVITÉS

30 juin 2014 (12 mois)
en % du total des ventes

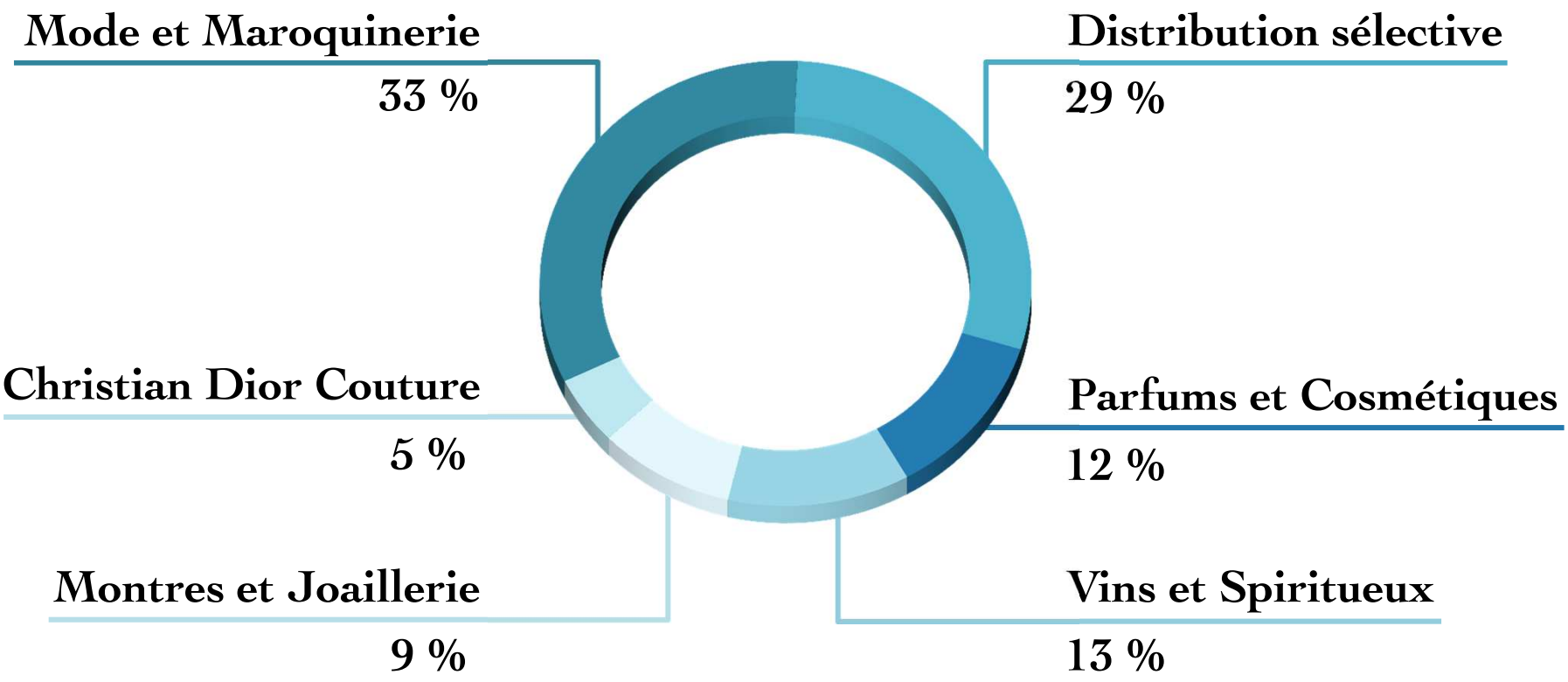

Nota : éliminations et autres activités = -1 % des ventes

RÉPARTITION DES VENTES CONSOLIDÉES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DESTINATION

30 juin 2014 (12 mois)
en % du total des ventes

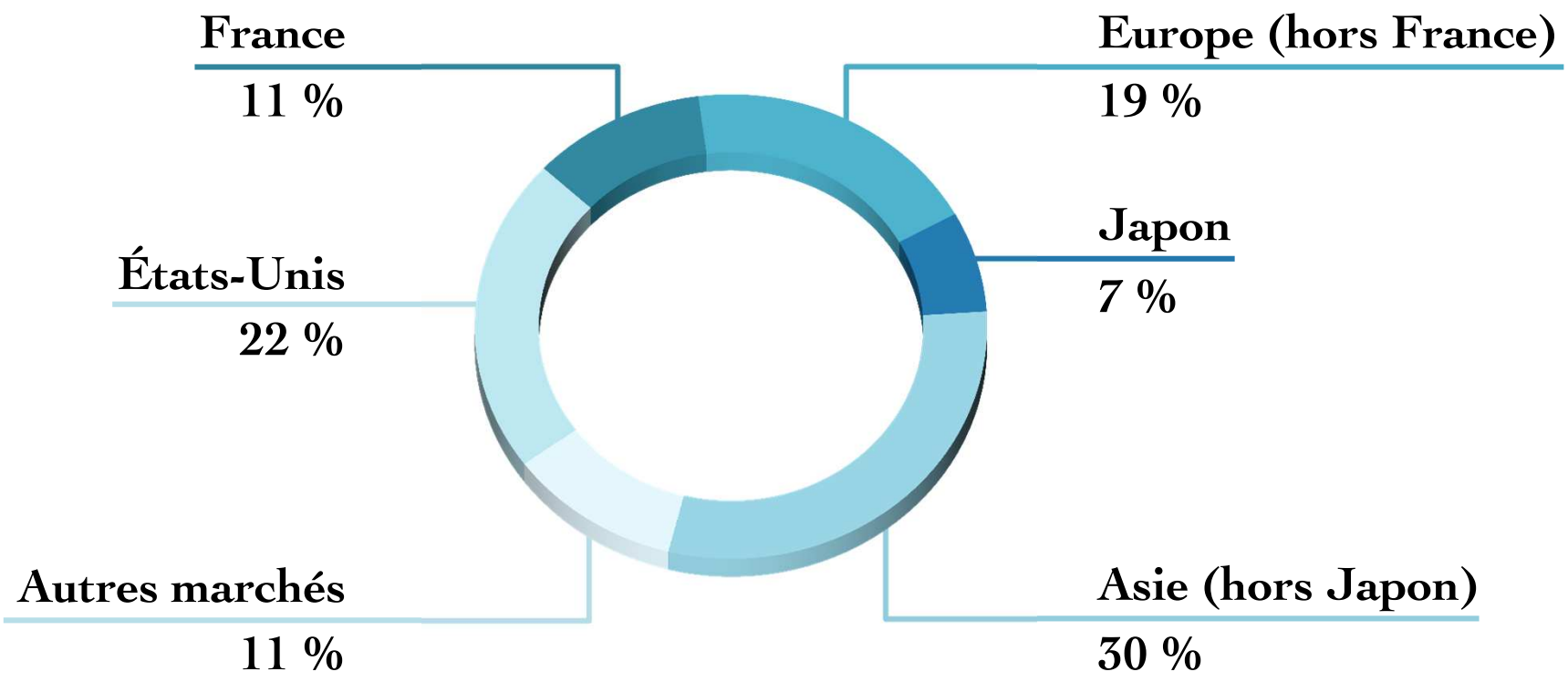

RÉPARTITION DES VENTES CONSOLIDÉES PAR DEVISE DE FACTURATION

30 juin 2014 (12 mois)
en % du total des ventes

Christian Dior

Archi Dior

GROUPE
Christian Dior

CHRISTIAN DIOR COUTURE

Ventes (en millions d'euros)

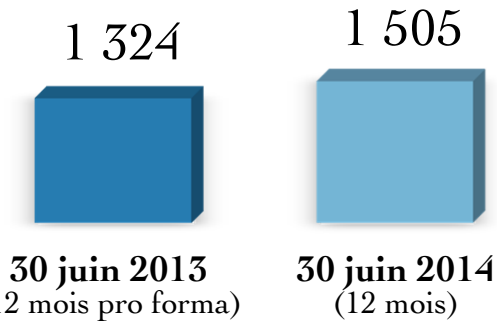

Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)

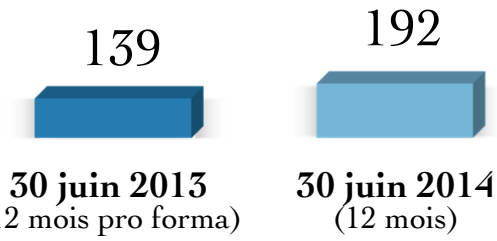

- Croissance remarquable des ventes : +19 % à taux constants (+20 % pour les ventes de détail)
- Forte dynamique bénéficiant à toutes les lignes de produits et toutes les zones géographiques
- Amélioration sensible du résultat opérationnel courant
- Politique d'investissement soutenue
- Évènements de prestige à travers le monde

VINS ET SPIRITUEUX

Ventes (en millions d'euros)

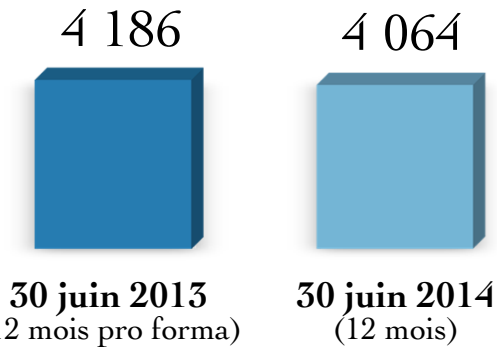

Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)

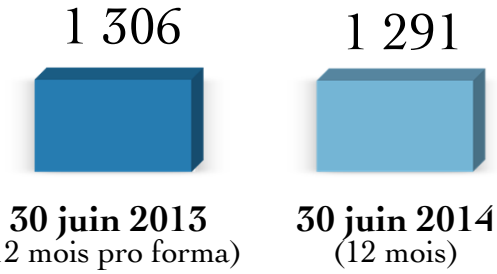

- Croissance organique : +3 %, dans un marché mondial contrasté
- Légère baisse du résultat opérationnel courant (-1 %)
- Champagne :
  - Croissance équilibrée des ventes entre volume/prix/mix
  - Bonne performance en Asie et aux Etats-Unis
- Cognac : baisse des volumes
  - Poursuite du déstockage de la distribution en Chine pour les qualités supérieures
  - Bonne dynamique aux Etats-Unis
- Poursuite de la stratégie de valeur et d'innovation
- Acquisition du Clos des Lambrays

MODE ET MAROQUINERIE

Ventes (en millions d'euros)

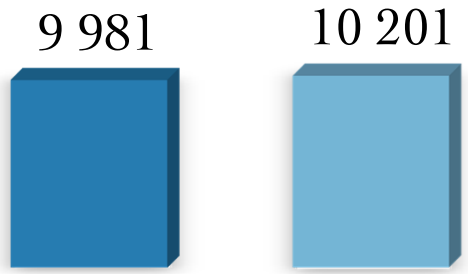

30 juin 2013 (12 mois pro forma) | **30 juin 2014** (12 mois)

Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)

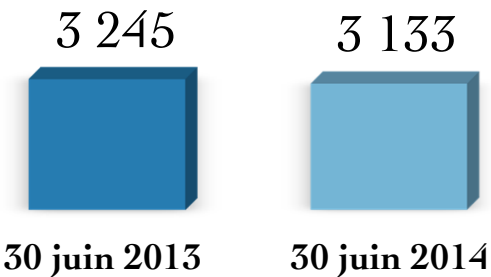

30 juin 2013 (12 mois pro forma) | **30 juin 2014** (12 mois)

- Croissance organique : +5 %
- Louis Vuitton : forte dynamique créative
  - Développement des lignes en cuir
  - Lancement réussi de nouveaux modèles *Monogram*
  - Excellent accueil du premier défilé du nouveau directeur artistique, Nicolas Ghesquière
- Fendi : avancées rapides de la maroquinerie
- Loro Piana : intégration de l'activité au sein du Groupe dans les meilleures conditions
- Berluti : ouvertures de Maisons à Milan et New York

PARFUMS ET COSMÉTIQUES

Ventes (en millions d'euros)

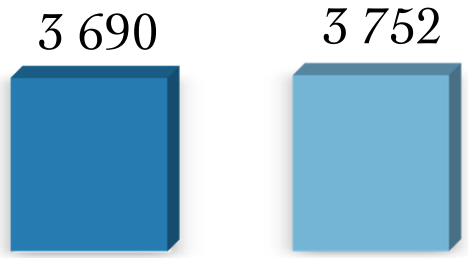

30 juin 2013 (12 mois pro forma) | **30 juin 2014** (12 mois)

Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)

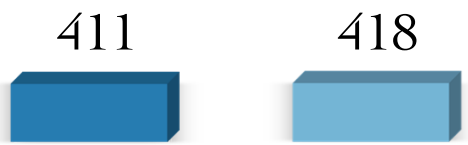

30 juin 2013 (12 mois pro forma) | **30 juin 2014** (12 mois)

- Croissance organique : +7 %
- Légère hausse du résultat opérationnel courant malgré l'impact des changes
- Parfums Christian Dior : renforcement des positions dans tous les marchés
- Guerlain : succès de la ligne de soins *Abeille Royale*
- BeneFit Cosmetics : solide croissance
- Fresh : avancée rapide aux Etats-Unis et développement exceptionnel en Asie

MONTRES ET JOAILLERIE

Ventes (en millions d'euros)

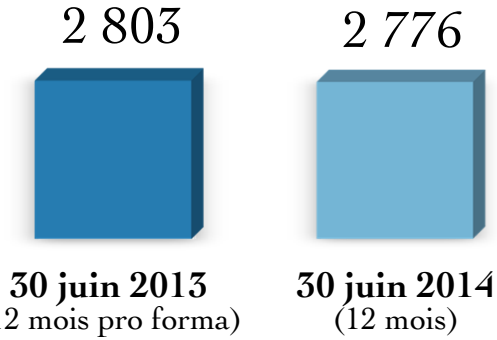

Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)

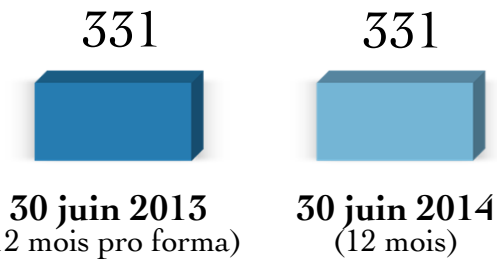

- Croissance organique : +5 %
- Progression plus soutenue dans les magasins en propre que chez les détaillants multimarques
- Résultat opérationnel courant stable
- Bonne dynamique de Bulgari qui célèbre ses 130 ans
- Poursuite des investissements :
  - Renforcement de l'image des Maisons
  - Optimisation des outils de production
  - Expansion du réseau des boutiques en propre
- Sélectivité accrue dans la distribution multimarques

DISTRIBUTION SÉLECTIVE

Ventes (en millions d'euros)

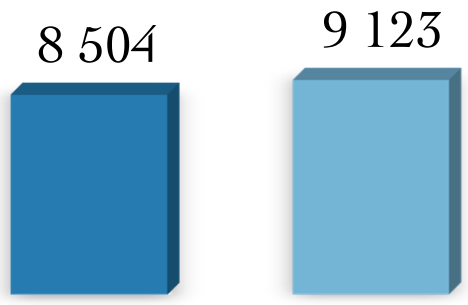

Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)

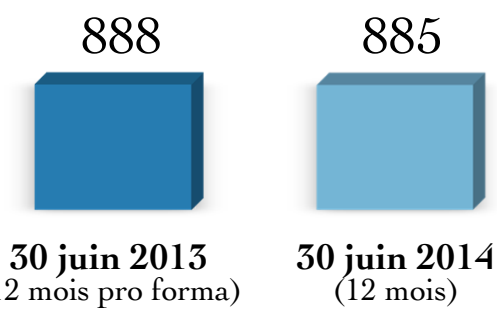

- Croissance organique : +12 %
- DFS :
  - Développement continu du tourisme en Asie mais impact de la faiblesse du Yen sur les achats des voyageurs japonais
  - Rentabilité affectée par l'expansion et la rénovation de plusieurs concessions aéroportuaires
- Sephora :
  - Excellente dynamique en Amérique du Nord, Asie et Moyen-Orient
  - Progression rapide des ventes en ligne
  - Poursuite de la rénovation des magasins et de l'expansion du réseau

Christian Dior

Sac « *Be Dior* »

GROUPE
Christian Dior

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ CHRISTIAN DIOR POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

- Résultat net de l'exercice (575 M€) + Report à nouveau (144 M€) = Bénéfice distribuable (719 M€)

- Proposition de dividende (5ème résolution) :
  - dividende brut : 3,10 € par action (+6,9 % par rapport à l'exercice clos le 30 avril 2013)
  - solde de dividende : 1,90 € par action (compte tenu de l'acompte sur dividende de 1,20 € distribué le 17 avril 2014)
  - date de mise en paiement du solde de dividende : 15 décembre 2014

- Affectation du report à nouveau (159 M€ *) au compte « Réserve facultative » (6ème résolution), qui sera ainsi porté à 240 M€

* montant calculé après prise en compte de la quote-part de l'acompte sur dividende du 17 avril 2014 correspondant aux actions Christian Dior auto-détenues (3 M€)

DISTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES D'ACTIONS HERMÈS
Contexte des opérations

Protocole transactionnel conclu entre LVMH, Christian Dior et Hermès le 2 septembre 2014 sous l'égide du Président du Tribunal de Commerce de Paris :

- Distribution par LVMH à ses actionnaires de la totalité des 24 473 545 actions Hermès (soit 23,2 % du capital) qu'elle détient, sous réserve des rompus

- Distribution par Financière Jean Goujon (actionnaire à 40,9 % de LVMH) et par Christian Dior (actionnaire à 100 % de Financière Jean Goujon) de la totalité des actions Hermès reçues, sous réserve des rompus

- Date limite de distribution des actions Hermès : 20 décembre 2014

- Cession sur le marché par LVMH et Christian Dior des actions Hermès non distribuées du fait des parités et des rompus, au plus tard le 3 septembre 2015

- Engagement de LVMH, Financière Jean Goujon, Christian Dior et des autres sociétés contrôlées par Monsieur Bernard Arnault de ne pas acquérir d'actions Hermès pendant une durée de 5 ans

- Désistement de toutes les procédures en cours

DISTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES D'ACTIONS HERMÈS
Deux opérations distinctes

- Première opération soumise à l'Assemblée générale de ce jour (cf. 7ème résolution) : Distribution en nature (après modification des statuts de la Société, objet de la 1ère résolution)

- Deuxième opération décidée par le Conseil d'administration qui se tiendra le 11 décembre 2014 : Acompte sur dividende en nature

DISTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES D'ACTIONS HERMÈS
Distribution en nature

- Opération soumise au vote de l'Assemblée générale de ce jour
- Montant total de la distribution en nature = nombre d'actions Hermès distribuées x cours de bourse d'ouverture de l'action Hermès le jour de la mise en paiement
- Distribution en nature plafonnée à 2 169 M€, montant correspondant aux réserves et primes distribuables de la Société au 30 juin 2014
- Imputation de la distribution en nature (i) en priorité, et à hauteur de 240 M€, sur le poste « Réserve facultative » et (ii) pour le solde, sur le poste « Primes d'émission »
- Nombre d'actions Christian Dior bénéficiant de la distribution : 178 878 639
- Bénéficiaire en cas de démembrement de l'action Christian Dior : nu-propriétaire
- Traduction chiffrée en prenant pour hypothèses (i) une parité de distribution en nature d'une (1) action Hermès pour 23 actions Christian Dior et (ii) un cours d'ouverture de l'action Hermès de 278 € le jour de la mise en paiement :
  - Nombre d'actions Hermès distribuées : *7 777 332*
  - Montant total de la distribution en nature : 2 162 M€
  - Montant unitaire de la distribution en nature : 12,09 € par action Christian Dior, dont :
    - 1,34 € par action (quote-part du dividende imputée sur le poste « Réserve facultative ») imposé en tant que revenu distribué
    - 10,75 € par action (quote-part du dividende imputée sur le poste « Primes d'émission ») constituant un remboursement d'apport non imposable. Le cas échéant, ce remboursement d'apport non imposable minorera le prix de revient fiscal des actions Dior ayant bénéficié de ce remboursement d'apport, en cas de cession ultérieure de ces actions Dior

DISTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES D'ACTIONS HERMÈS
Acompte sur dividende en nature

- Opération soumise à la décision du Conseil d'administration de la Société qui se réunira le 11 décembre 2014
- Montant total de l'acompte sur dividende en nature = nombre d'actions Hermès distribuées x cours de bourse d'ouverture de l'action Hermès le jour de la mise en paiement
- Imputation de l'acompte sur dividende sur le bénéfice distribuable de la Société au 10 décembre 2014 (estimé à 2,9 Mds €)
- Nombre d'actions Christian Dior bénéficiant de la distribution : 178 878 639
- Bénéficiaire en cas de démembrement de l'action Christian Dior : usufruitier
- Traduction chiffrée en prenant pour hypothèses (i) une parité de distribution d'acompte sur dividende d'une (1) action Hermès pour 76 actions Christian Dior et (ii) un cours d'ouverture de l'action Hermès de 278 € le jour de la mise en paiement :
  - Nombre d'actions Hermès distribuées : 2 353 666
  - Montant total de l'acompte sur dividende : 654 M€
  - Montant unitaire de l'acompte sur dividende : 3,66 € par action Christian Dior
- Revenu distribué, imposable en totalité

DISTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES D'ACTIONS HERMÈS
Modalités communes aux deux opérations de distribution

- Détachement et mise en paiement : 17 décembre 2014

- Droits formant rompus non négociables et non cessibles
  - Lorsque l'application des parités ne donnera pas un nombre entier d'actions Hermès, l'actionnaire recevra le nombre d'actions Hermès immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire

- Le cours d'ouverture de l'action Hermès le jour de la mise en paiement (le 17 décembre 2014) servira de base au calcul des soultes en numéraire et, le cas échéant, des prélèvements fiscaux et sociaux ou de la retenue à la source (pour les actionnaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France)

DISTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES D'ACTIONS HERMÈS
Exemples chiffrés du calcul de la soulte

Dans le cadre de la distribution en nature en prenant pour hypothèses (i) une parité de distribution en nature d'une (1) action Hermès pour 23 actions Christian Dior, et (ii) un cours d'ouverture de l'action Hermès de 278 € le jour de la mise en paiement :

- Un actionnaire détenant 10 actions Christian Dior n'aurait droit à aucune action Hermès, mais aurait droit à une soulte d'un montant brut de 120,87 € (= 10 x (1/23) x 278 €)

- Un actionnaire détenant 30 actions Christian Dior aurait droit à une (1) action Hermès et à une soulte d'un montant brut de 84,61 € (= 7 x (1/23) x 278 €)

DISTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES D'ACTIONS HERMÈS
Incidences sur les comptes consolidés

Incidences des distributions d'actions Hermès par LVMH, Financière Jean Goujon et Christian Dior (distribution en nature et acompte sur dividende)

- Diminution de 2,9 Mds € des capitaux propres consolidés (part du Groupe) de Christian Dior (sur la base d'un cours Hermès de 278 €)
  - Diminution égale à la valeur des actions Hermès distribuées, ajustée des impôts nets

- Constatation en résultat net (part du Groupe) d'une plus-value nette de 1,1 Md € (sur la base d'un cours Hermès de 278 €)
  - Plus-value égale à la valeur des distributions d'actions Hermès diminuée :
    (i) du prix de revient consolidé des actions Hermès et
    (ii) des impôts dus (sur les plus-values et distributions de dividendes)

- Pas d'incidence significative sur l'endettement consolidé

DISTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES D'ACTIONS HERMÈS
Changement éventuel de la parité de distribution

- Deux causes possibles :
  - changement significatif de la parité de distribution des actions Hermès par LVMH
  - niveau du cours d'ouverture de l'action Hermès le jour de la mise en paiement qui se traduirait par une valeur de la distribution en nature supérieure au montant distribuable (de 2 169 M€)

- Pouvoirs donnés au Conseil d'administration de Christian Dior avec faculté de subdélégation au Directeur général et au Directeur général délégué (cf. pouvoirs prévus dans la 7ème résolution soumise à l'Assemblée générale de ce jour) afin de :
  - prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la réalisation des opérations de distribution prévues
  - effectuer les calculs et ajustements nécessaires, notamment s'agissant de la parité

- Compte tenu du niveau actuel du cours Hermès, la mise en œuvre d'un ajustement de la parité des distributions est probable

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE DISTRIBUTION EN NATURE (1/2)

Cas des actionnaires au porteur ou au nominatif administré	
16 décembre 2014	Prise en compte des positions en actions Christian Dior après la clôture de la bourse
17 décembre 2014	Détachement des droits de distribution d'actions Hermès non négociables et non cessibles, automatiquement attribués par Euroclear aux établissements financiers teneurs de compte (un droit par action Christian Dior pour chacune des deux opérations de distribution)
A compter du 17 décembre 2014	Présentation par les établissements financiers teneurs de compte à la banque centralisatrice (BNP Paribas Securities Services) des droits de distribution pour chacune des deux opérations de distribution - La banque centralisatrice créditera les établissements financiers du nombre d'actions Hermès et du montant de la soulte correspondant aux droits présentés - Les teneurs de compte créditeront à leur tour les actions Hermès et/ou la soulte sur le compte de chaque ayant droit aux distributions en nature - Les ayants droit aux distributions en nature devront s'acquitter auprès de leur intermédiaire financier des prélèvements fiscaux et sociaux exigibles au titre des distributions

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE DISTRIBUTION EN NATURE (2/2)

Cas des actionnaires au nominatif pur	
Avant le 15 décembre 2014	• Les actionnaires devront communiquer à Christian Dior les coordonnées du compte-titres et du compte espèces sur lesquels les actions Hermès et la soulte de chacune des deux opérations devront être créditées, sachant qu'ils ont l'option de transférer les actions Hermès reçues dans un compte au nominatif pur • Préalablement à la livraison des titres, chaque actionnaire devra s'être acquitté auprès de Christian Dior du montant des prélèvements fiscaux et sociaux de chacune des deux opérations de distribution • Alternativement, possibilité pour l'actionnaire de donner mandat à Christian Dior de céder la totalité de ses actions Hermès, pour l'une et/ou l'autre des deux opérations de distribution, afin que Christian Dior puisse procéder au règlement des prélèvements fiscaux et sociaux à la charge de l'actionnaire

QUESTIONS FRÉQUENTES (1/3)

- **Je suis actionnaire au porteur ou au nominatif administré. Quelle est la démarche à suivre auprès de ma banque pour bénéficier de la distribution en nature ?**
  - Aucune démarche n'est nécessaire
  - Obligation cependant de vous acquitter auprès de votre banque des prélèvements fiscaux et sociaux exigibles au titre de chacune des deux opérations de distribution

- **Je suis actionnaire au nominatif pur. Quelle est la démarche à suivre ?**
  - Un courrier précisant ces modalités vous a été envoyé la semaine dernière
  - Communiquer à Christian Dior, avant le 15 décembre 2014, les coordonnées du compte-titres (si vous ne souhaitez pas transférer vos actions Hermès au nominatif pur) et du compte espèces sur lesquels vous souhaitez que Christian Dior crédite les actions Hermès de chacune des deux opérations de distribution et, le cas échéant, les soultes
  - Vous acquitter auprès de Christian Dior avant le 15 décembre des prélèvements fiscaux et sociaux exigibles au titre des deux opérations de distribution

QUESTIONS FRÉQUENTES (2/3)

- **Ma résidence fiscale est en France. Quelle sera le traitement fiscal des opérations ?**

  - En ce qui concerne (i) la quote-part du dividende en nature imputée sur la réserve facultative et (ii) l'acompte sur dividende en nature, le traitement fiscal sera le même que pour les distributions de dividendes en numéraire
    - Prélèvement non-libératoire de 21 %, le cas échéant
    - Prélèvements sociaux au taux global de 15,5 % sur le montant brut de la distribution, avec imputation de la CSG déductible de 5,1 % sur le revenu imposable
    - Imposition à l'IR (après abattement de 40 %)

- **Mon compte espèces ne dispose pas d'un montant suffisant pour le règlement des prélèvements fiscaux et sociaux exigibles au titre des deux distributions. Que faire ?**

  - Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous pouvez donner mandat à Christian Dior de céder la totalité de vos actions Hermès relatives à l'une et/ou l'autre des deux opérations de distribution et de vous rétrocéder le produit de la vente (ainsi que les soultes, le cas échéant), net des frais de cession et des prélèvements fiscaux et sociaux
  - Si vous êtes actionnaire au porteur ou au nominatif administré, vous pouvez vous rapprocher de votre teneur de compte pour qu'il cède tout ou partie des actions Hermès vous revenant afin de financer les prélèvements fiscaux et sociaux

QUESTIONS FRÉQUENTES (3/3)

- **Quel sera le cours utilisé pour le calcul de la soulte de chacune des opérations de distribution ?**
  - Les soultes seront calculées proportionnellement au cours de bourse d'ouverture de l'action Hermès le 17 décembre 2014

- **Je détiens moins de 23 ou de 76 actions. Comment seront calculées les soultes en numéraire me revenant ?**
  - Dans ce cas, vous aurez droit à une soulte en numéraire (avant prélèvements fiscaux et sociaux) calculée comme suit :
    - Nombre d'actions Christian Dior x parité de 1/23 (ou de 1/76) x cours d'ouverture de l'action Hermès le 17 décembre 2014

- **Si j'achète des actions Christian Dior aujourd'hui, aurai-je le droit de recevoir des actions Hermès ?**
  - Tout ordre d'achat d'actions Christian Dior exécuté jusqu'au 16 décembre inclus donnera droit à des actions Hermès

GROUPE

Christian Dior

Assemblée générale mixte

du 9 décembre 2014